



MBONGO



Journal d'Entreprise de la Société Minière de Bakwanga
Société Anonyme avec Conseil d'Administration
"MIBA SA"

Trimestriel - Edition spéciale : Octobre 2023 - mars 2024
Siège Social : sis n°4, Place de la Coopération Ville MIBA-Mbujimayi-Kasaï-Oriental-RDC

Que faut-il comprendre de l'appropriation, par le Chef de l'Etat, du dossier de la relance de la MIBA SA ? (page 18)



Relance de la production, une priorité zéro pour le Comité de Gestion !
(Lire information à la page 17)



L'actionnariat "MIBA SA" à l'épreuve du double Droit, Territorial et International, ainsi que de grands défis déterminant sa survie future ? (lire information à la page 8)

RETOUR SUR LES QUESTIONS D'ACTUALITE, le Président du Conseil et l'Administrateur Directeur Général de la MIBA face à la presse. (Voir la page 13)



Jean Charles OKOTO LOLAKOMBE, Président du Conseil



André KABANDA, Directeur Général

Chronique d'un voisinage incontournable : les autochtones Bakwanga ont, pour la énième fois, rejeté la main leur tendue par la MIBA ! (Information page 12)

Editorial

MIBA SA : la roue a tourné pour quelles attentes ?

Une ordonnance présidentielle est l'un des actes de droit, par lesquels le Président de la République s'exprime. Il n'est pas facile de l'arracher; mais une fois promulguée, elle ne peut faire l'objet, ni de contestation, ni d'annulation; elle ne peut, tout au plus, qu'être rapportée ou modifiée, pour des raisons que seule la loi prévoit et autorise. Par exemple, en cas d'une ordonnance qui lui est contraire. Tel est le cas de l'ordonnance présidentielle n° 23/090 du 26 juin 2023, portant nomination des membres du Conseil d'Administration et de la Direction Générale d'une Entreprise du Portefeuille de l'Etat dénommée Minière de Bakwanga en sigle "MIBA SA".

Entant que décision émanant du sommet de l'Etat, celle-ci confie des pouvoirs transcendants aux bénéficiaires, à la hauteur de l'importance de la mission qu'elle confère !

L'acte nommant les dix Administrateurs dont trois membres de la Direction Générale, à savoir : Messieurs Jean Charles OKOTO LOLA-KOMBE, Président du Conseil d'Administration; André KABANDA KANA, Directeur Général et Hubert KAZADI MABIKA, Directeur Général Adjoint, a été modifiée et remplacée par une nouvelle ordonnance n° 23/216 du 10 décembre 2023. Au terme de celle-ci, l'ancien Directeur Général Adjoint (DGA), Monsieur Hubert KAZADI MABIKA avait été remplacé par Monsieur NIU HAORAN, nommé Administrateur pour le compte de SIBEKA, actionnaire minoritaire. Cette disposition, qui préfigurait le retour de l'actionnaire minoritaire dans la gestion courante, nommait également Madame Cécile EDUNGU MBUTSHU et Monsieur



Jean Flory KAZADI Bakepa

XEN XIAOYU comme Administrateurs. Conformément à l'ordonnance présidentielle susvisée, Messieurs Hubert KAZADI MABIKA et Maurice MABIALA MA MAKIOBO quittent respectivement la Direction Générale, en conservant la qualité d'Administrateur et le Conseil d'administration ! Cette phase de l'évolution du dossier de la MIBA fut marquée par une grande information, celle de la dissolution judiciaire et clôture immédiate de la SIBEKA, actionnaire minoritaire ! L'actionnariat de la Société va pouvoir subir des secousses, au point que l'avenir de la MIBA dépendra de l'implication du Président de la République, Chef de l'Etat, pour définir son nouveau statut. Ramenée ainsi à la croisée des chemins, la Minière de Bakwanga est désormais sujette, soit à une étatisation qui la conduirait à endosser le statut de Société d'Etat à 100 %, soit au maintien de son statut de Société de droit privé ! Voilà, par ailleurs, pourquoi le Chef de l'Etat s'est approprié le cas de la MIBA SA et de la SACIM en répondant à l'interpellation populaire sur la relance de la MIBA SA. A cet effet, il sied de noter en définitive que l'appropriation de ce dossier par le Magistrat Suprême préfigurerait déjà les grandes décisions qui vont devoir être prises, dont celles relatives au sort de l'actionnariat.

De toute évidence, le sort de la MIBA ne saurait échapper, ni à l'emprise de la politique intérieure, ni à celle de la diplomatie de la RD Congo. D'où, ce qui explique d'une part la promesse du Chef de l'Etat de relancer la MIBA, pour répondre à l'impératif de la politique nationale de l'emploi ainsi qu'au recours à une diplomatie conciliante susceptible d'attirer des investisseurs multilatéraux indispensables à la reprise des activités de production. Voilà qui justifie la nomination des dirigeants par ordonnances présidentielles, qui leur confèrent la puissance d'action nécessaire à l'accomplissement légitime des actes de gestion relatifs au mandat leur confié ! C'est la dite puissance qui a sous-tendu les décisions et faits de gestion remarquables accomplis précocement dans les 100 premiers jours de leur nomination à la tête de la MIBA ! Il s'agit de la relance des activités de production, avec les moyens de bord; les contacts avec les propriétaires de la Société CENTREVILLE pour un contrat dit "contrat dit de prêt et de commercialisation. Ce projet permet à la MIBA SA de disposer d'une ligne de crédit de l'ordre de USD 45.000.000 destinés à financer un programme minier à court terme dont la production mensuelle est estimée à 37.000 carats de diamants et dont le taux de remboursement assorti d'un délai de grâce d'une année, est de 3% ! Aucune banque de celles contactées n'a offert des conditions aussi favorables que CENTREVILLE ! A cet exploit s'ajoute la main tendue par la Direction Générale de la MIBA aux autochtones Bakwanga, pour favoriser un bon voisinage, en évitant ce qui les divise avec la MIBA ! Ce faisant, les dirigeants ont pris le taureau par les cornes, puisque aucun plan de relance ne peut

MIBA SA : la roue a tourné pour quelles attentes ? (suite de l'éditorial)

SOMMAIRE

Editorial

- MIBA SA : la roue a tourné pour
quelles attentes..... p. 02

Zoom sur la pensée du Chef

- Consolidons les acquis..... p. 04

Nouvelles de la Direction Générale

- Nomination d'un nouveau comité de Ges-
tion p. 05

La remise et reprise p. 06

Echos de l'actionariat

- clin d'œil sur la sécurisation ... p. 08

- l'énergie électrique industrielle... p. 10

- Chronique d'un voisinage

Les autochtones Bakwanga ... p. 12

L'Entretien

Retour sur les questions d'actualité p. 13

-Relance des activités, une priorité.. p. 17

Réflexion faite

Que faut-il comprendre... p. 18

Condensé des actes de gestion posés... p. 19

Page magazine

Arrivée du nouveau Conseil d'Administration p. 21

Vœux de Nouvel An, une occasion ... p. 23

réussir, si les concessions qui renferment les gisements exploitables sont inaccessibles et ou spoliés ! Malheureusement, c'était sans compter avec la démesure de ces voisins aux réactions imprévisibles, prêts à défier même la vision du Chef de l'Etat et de sacrifier sur l'autel de la vanité la seule Entreprise structurée de leur ressort immédiat ! En tout cas l'envahissement téméraire et vexatoire des sites miniers et résidentiels, faisant partie des permis miniers de la MIBA SA, constitue un fâcheux précédent qui ne facilitera pas la tâche de la relance des activités de production ! Par ailleurs, il faut reconnaître que la crise qui fouette cette Entreprise ne faiblit pas les dirigeants de la MIBA dont la détermination est de venir à bout de cette aventure antipatriotique ! Ils n'arrêtent pas de cogiter comment, en même temps, sur les voies et moyens susceptibles de mettre également fin aux pires conditions sociales qui minent le personnel ! Deux bus de la Société TRANSCO destinés au transport du personnel sont pris en location, pour lui épargner de stressantes et traumatisantes longues marches à pieds, à l'aller comme au retour du travail ! La MIBA s'est engagée dans cette sous-traitance qui corrobore l'a politique économique et financière du gouvernement qui encourage la sous-traitance. Celle-ci permet à la MIBA SQn Société minière à recourir à l'expertise de cette Société nationale outillée, en vue de résoudre à mi parcours ce problème qui touche directement à la santé et au prestige du personnel ! A vrai dire, ce contrat épargne la MIBA contre le full contact avec les charges directes d'ordre technique et financier, dont elle s'acquitte mensuellement, la vente du diamant s'opérant également mensuellement ! Faisant d'une pierre

penché sur d'autres préalables de la relance des activités, à savoir : l'énergie électrique d'usage industriel et la sécurisation de la Société. S'agissant de l'électricité, des contacts concluants ont été opérés avec des partenaires tchèques de SECKO AEROSPACE. Ils vont réhabiliter et moderniser les Centrales hydroélectriques Lubilanji I et Lubilanji II. Ils procéderont en outre à la fabrication dont le siège technique est l'atelier mécanique dont la configuration se prête à cet exercice. La pertinence de ce contrat se trouve, entre autres, dans les clauses qui prévoient la prise en charge de la formation des techniciens et du montage des cabines électriques adaptées à la nouvelle technologie dans le domaine de l'hydroélectricité !

Au demeurant, il faut noter que cette nouvelle réjouit les populations, qui a été éclairée par la lune pendant des lustres ! L'engagement noté dans le chef des dirigeants cadre avec les idées forces énoncées par le Chef de l'Etat dans le discours du Chef de l'Etat du 16 novembre 2023 devant le Congrès et dont l'économie se présente de la manière que dessous :

1. une production industrielle et un chiffre d'affaire supérieur à son seuil de rentabilité;
2. une situation financière équilibrée;
3. un endettement soutenable;
4. une organisation structurelle adaptée;
5. un personnel qualifié, rajeuni et productif;
6. une bonne gouvernance de la Société;
7. l'observance des prescrits de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives, ITIE.

Fort de ce qui précède, la renaissance de la MIBA est un projet qui prend de plus en plus corps avec la détermination des parties en présence.

MBONGO

Journal d'Entreprise

Editeur Propriétaire

Société Minière de Bakwanga
MIBA SA

Rédacteur en Chef

Département des Services Généraux
(DSGX)

Secrétaire de Rédaction

Division de Presse, Protocole et SDG

Comité de Rédaction

Mbujimayi

Faustine KABWIZ MUKACHUNG

Jean Flory KAZADI BAKEPA

FREDDY KABUYA

Kinshasa

Marthe KAPINGA KAZADI

Maquettage et publication assistée par ordinateur

Jean Flory KAZADI BAKEPA

Zoom sur la pensée du Chef de l'Etat

“Consolider les acquis au lieu de recommencer à zéro; ne pas commettre l'erreur d'aller vers l'inconnu !”

(Félix Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO)

Comment une telle exhortation émanant de Félix TSHISEKEDI, FATSHI Béton, initiateur de la relance des activités de la MIBA, pouvait-elle ne pas trouver écho favorable, tant auprès de la MIBA SA que de la Ville de Mbuji-Mayi ? Ceci dans la ligne droite du souci de voir émerger le bien-être social pour tous les congolais, qui repose sur la vision de donner du travail à la jeunesse congolaise. Il va sans dire que la renaissance des Entreprises en proie à la faillite est une priorité pour le Gouvernement ! C'est pourquoi, les convictions

politiques de Félix Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO, en ce qui concerne le développement du pays, rassurent nombre des compatriotes. Il n'en est pas autrement pour la MIBA, son personnel, pourquoi pas tout l'espace Kasai qui furent ignorés par les différents programmes de développement confectionnés en RD Congo par les régimes politiques précédents !

La reprise des activités de production intéresse le personnel, puisqu'elle ouvrira la porte à la paie régulière des salaires et celle des arriérés salariaux dus aux pensionnés. Elle induira également l'émergence d'une classe moyenne, porteuse de pouvoir d'achat des citoyens, conséquence de la santé économique subséquente en faveur des populations locales. C'est ainsi que l'homme qui porte la semence de cette vision salvatrice ne pouvait que bénéficier de suffrages des populations hantées par le spectre de l'avènement de ce bien-être !

A bien y regarder, le succès du Président Félix TSHISEKEDI repose, de l'avis général de ceux qui le portent dans leur conscience, tout comme ceux qui convoient sa place, sur le recours à des armes conventionnelles suivantes : la lutte contre la pauvreté, le souci de la sécurité pour tous et la recherche d'une justice sociale équitable. D'où sa ferme implication dans la recherche de la paix dans la partie Est du pays, concrétisée par une mobilisation tous azimuts des forces vives autour de cette priorité.

Il a été entendu, en interne par les patriotes Wazalendo qui se rangent du bon côté de l'histoire et par la communauté internationale qui réagit, quoiqu'avec lenteur, contre la barbarie ourdie sur le sol congolais par le régime rwandais sous couvert du M23. De plus en plus, la communauté internationale, suite à une diplomatie agissante du Président TSHISEKEDI, demande ouvertement à Paul Kagame de retirer ses troupes du territoire congolais ! L'autre démonstration, c'est la montée en puissance de l'armée nationale, qui justifie les soins dont elle est entourée et qui favorise la sécurisation territoriale et de la préservation de l'intangibilité de nos frontières. Ce qui explique en partie la réaction unanime du peuple congolais, qui a opté de le reconduire pour un second mandat; même si un autre son, dièse, estime que les élections ont été chaotiques (sic) ! Démocratie oblige.



Photo d'archives. SEM Félix Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO, Père de la Nation congolaise a redonné confiance et espoir au personnel de la MIBA SA et à la jeunesse congolaise dans son ensemble.

Nouvelles de la Haute Direction

Nomination de nouveaux Conseil d'Administration et Comité de Gestion à la tête de la Minière de Bakwanga, "MIBA SA".

Deux grandes nouvelles ont polarisé la vie de la MIBA SA. Il s'agit de la dissolution judiciaire et clôture immédiate de la SIBEKA, coactionnaire de la MIBA, prononcées par la Justice belge. Cette décision met fin à un conflit de paternité sur l'actionnaire minoritaire opposant, voici près d'une décennie, Mwan' Africa à ses partenaires chinois de ASA RESSOURCE GROUP ! La décision du juge belge bouleversera, sans conteste, le paysage actionnarial ainsi que le contenu des statuts constitutifs de la Société ! Déjà, l'Etat congolais excédé par la dualité entre ces deux "marchands" du label SIBEKA, avait eu déjà à renvoyer dos-à-dos les deux antagonistes, pour réclamer le partenaire traditionnel. A présent que le juge naturel de SIBEKA de par le domicile de celle-ci, a dissout et clôturé SIBEKA, la pilule amère à avaler est que SIBEKA, qui repose en paix pour des raisons propre au juge, disparaît de livres comptables et de l'administration de la MIBA SA. Seulement, l'attribution de son héritage reste une décision de justice et non un résultat d'une présomption ou d'un arrangement quelconque. L'Etat congolais, qui sort de sa réserve comme seul actionnaire; c'est-à-dire, unique propriétaire disposant de l'intégralité des pouvoirs de décision et du statut futur de la MIBA SA, se trouve à la croisée des chemins ! Elle peut, sur décision de l'Etat congolais, être étatisée et ressembler à la GECAMINES ; ou voir son statut de Société privée maintenu avec faculté d'ouverture du capital à un ou plus d'un nouveaux bailleurs des fonds plus nantis et plus compétitifs !

Qui est Jean Charles OKOTO LOLAKOMBE ?



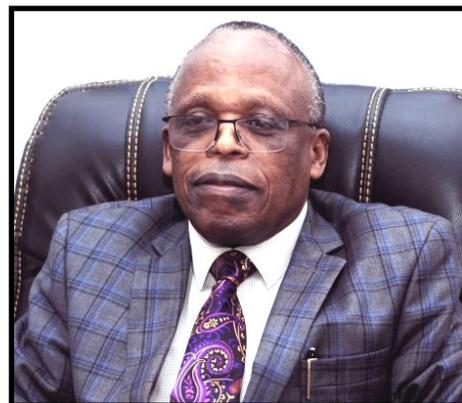
Homme d'Etat congolais; de père et de mère, né à Kananga, le 02 février 1955, fils de Albert OPETA MBOKA et Véronique EKUDI. Marié à Mme ZIZI MAFUALA et père de famille, OKOTO LOLAKOMBE est Licencié en Sciences Politiques et Administratives de l'Université de Lubumbashi. Sa vie professionnelle commence par la territoriale entant que Commissaire de Zone à l'Est de la RDC.

De 1998 à 1999, il est successivement nommé Vice Gouverneur du Kasai-Oriental, Ministre des Affaires Etrangères, Gouverneur du Kasai-Oriental, au moment où la RD Congo est agressé par ses voisins, de l'Est, sa mission était de stopper la progression de la guerre d'agression vers l'intérieur du pays. Ce fut chose faite !

De 2000 à 2001, Jean Charles OKOTO LOLAKOMBE, "L'homme des situations difficiles", fut nommé Président

Directeur Général de la MIBA. En 2006, il est élu député national à Lodja, avant de faire son entrée en diplomatie, entant qu'Ambassadeur de la RDC en Ouganda, puis tout récemment en République Populaire de Chine.

Qui est André KABANDA KANA ?



Né le 26 septembre 1953 à Tshilomba (Tielen), congolais de père et de mère, André est diplômé de l'Université Nationale du Zaïre et de l'Université Catholique de Louvain en Belgique d'où il est sorti Docteur en Médecine et Docteur en Sciences Biomédicales. Il détient aussi un diplôme d'Etudes Spéciales en Droit de l'Homme et a travaillé, en Belgique, comme Néphrologue à la Clinique Edith Cavell, à la Clinique Delta et à l'Hôpital Braine-l'Alleud (CHIREC), entant que Chef du Département de Néphrologie-Dialyse et Transplantation rénale.

(lire la suite à la page 7)

● La remise et reprise...

Le lundi, 09 octobre 2023, rappellera désormais la cérémonie de remise et reprise entre le Comité de Gestion entrant et le Comité sortant ! La salle des réunions de la Direction Générale avait servi de théâtre à cet événement de transfert des documents, des pouvoirs, de signature et des compétences. C'était en présence de deux délégués, l'un mandaté par le Ministère de Mines et l'autre par le Ministère de la Justice. L'événement a finalement eu lieu quatre mois après, à cause des ajustages dictés par l'observance de la Loi des Affaires.

C'était dans la salle des réunions de la Direction Générale, remplie comme un œuf, que cette cérémonie présidée par le Président du Conseil d'Administration avait eu lieu. Introduit par le Directeur Administratif, Monsieur Jean Charles OKOTO LOLAKOMBE, Président du Conseil d'Administration de la MIBA SA, a rendu hommages mérités au Chef de l'Etat pour l'avoir nommé à ces fonctions. Il a affirmé que l'espoir reste permis au regard de trois atouts substantiels disponibles, à savoir : l'expertise du personnel, la volonté politique du gouvernement et l'existence des gisements à tenir importante !

Monsieur Jean Charles OKOTO s'est dit résolument engagé au redressement de la MIBA SA, afin d'en faire bénéficier la Nation à travers ses activités, avant de déplorer la production actuelle du diamant qui est insignifiante.

Procédant à l'autopsie du fonctionnement de la MIBA SA, le Président OKOTO a déploré, outre la déliquescence de l'outil de production, la précarité de la production du diamant et l'écrémage des concessions minières par les exploitants clandestins, sans oublier le rétrécissement des effectifs du personnel, lequel est démotivé par le fait de plusieurs mois d'impaiement.

Prenant la parole, à son tour, Monsieur André KABANDA KANA, Administrateur Directeur Général, a appelé tout le monde à renouer avec le travail productif, dans le respect des consignes et de la discipline professionnelle. Ce n'est qu'à ce prix, a-t-il conclu, que la MIBA SA méritera la confiance que le Chef de l'Etat nourrit en elle.

Pour clôturer, le Délégué du Portefeuille et le Mandataire du Ministère de la Justice, ont prodigué de sages conseils aux dirigeants, consistant à la recherche de la paix sociale, entant que support d'un travail productif !

(Lire suite à la page 10)



Salle des réunions de la Direction Générale. La remise-reprise, une étape solennelle caractérisée par le transfert des documents, des pouvoirs et des compétences entre le Directeur Général sortant, Monsieur Paulin LUKUSA MUDIAYI et le Directeur Général entrant, Monsieur André KABANDA KANA; sous la direction du Président du Conseil d'Administration, Jean Charles OKOTO LOLAKOMBE. Deux mandataires de l'Etat dont l'un du Portefeuille et l'autre du Ministère de la Justice ont été témoins de cet événement (Extrêmes gauche et droite).

Qui est André KABANDA KANA ?

(Suite de la page 5 et fin)

Le nouveau DG de la MIBA est auteur des ouvrages et plusieurs articles sur la politique de la RD Congo, à savoir : *“Etienne TSHISEKEDI et son combat pour un Etat de droit au Congo Kinshasa”*; *“L’interminable crise du Congo Kinshasa : origines et conséquences”*.

En politique, le nouveau Directeur Général de la MIBA SA est un combattant de première heure dans le parti politique appelé Union pour la Démocratie et le Progrès Social “UDPS”. Ce combat politique l’avait beaucoup rapproché de Etienne TSHISEKEDI WA MULUMBA, pendant plusieurs années et qui a fait de lui le Représentant du Parti présidentiel en Belgique.

Enfin, Docteur André KABANDA KANA fut Ministre Près le Président de la République dans le Gouvernement ILUNGA ILUNKAMBA Sylvestre.

Monsieur Corneille MBIKAYI désigné Directeur Technique ai



Par la note Sn° 306 du 30 octobre 2023, il a plu à la Direction Générale de désigner Monsieur Corneille MBIKAYI, en qualité de Directeur Technique ai de la

de la MIBA SA.

Il permute avec Monsieur Albert Gordon KALONJI DITUTU, qui réintègre son ancien poste de Directeur Général de la Fondation MIBA, “FOMI” en sigle.

Monsieur MBIKAYI retrouve pour la seconde fois ce poste stratégique, où il devra jouer un rôle significatif et utile pour la reprise des activités de production en vue.



Monsieur Robert N’GOBA KAKUMBI

Directeur Administratif ai

Le 12 juin 2023



Monsieur Daniel KABONGO KATSHIABALA

Directeur Financier ai

Le 26 janvier 2023

1. Le Chef discute avec son employé :

- Chef, vous aviez dit que vous m’augmenteriez si vous étiez satisfait de moi !
- C’est exact ! Mais je n’ai jamais été satisfait de quelqu’un qui me demande une augmentation.

2. Entre bière et bébé, le choix est-il toujours clair ?

- Chéri le frigo est tombé sur l’enfant !
- Seigneur ! Et ma bière qui était dedans ?

Rions !



Entre l’œuf et la poule, qu’est-ce qui a existé avant l’autre ?

- C’est la poule ! Non, c’est l’œuf !

3. Le cœur, un espace infini !

- Tu ne te culpabilises pas de dire je t’aime à trois personnes ?
- C’est mon cœur après tout, je connais sa superficie !

4. Si le ridicule pouvait tuer !!!



Echos des Actionnaires

L'actionnariat "MIBA SA" à l'épreuve du double Droit, Territorial et International, ainsi que de grands défis déterminant sa survie future ?

Par le jugement n° 2023/149856 du 21 décembre 2023, le Tribunal de l'Entreprise Francophone de Bruxelles a prononcé la dissolution judiciaire et la clôture immédiate de cette société financière, le 21 décembre 2023. Pour rappel, SIBEKA qui appartenait à UMICORE, une société belge, est née de cendres de la Minière du BECEKA dissoute en 1959. Mais étant donné qu'elle n'avait pas vocation de Société d'exploitation minière, SIBEKA créa la Minière de Bakwanga "MIBA", le 13 décembre 1961, dans laquelle elle détenait 100% d'actions. A l'avènement de la Loi BAKAJIKA, décrétant en 1966 que le sol et le sous-sol appartiennent à l'Etat, la MIBA devint une Société totalement congolaise, jusqu'en 1969, lorsque l'Etat congolais rétrocéda 50 % des parts à SIBEKA, avant de les récupérer en 1973. Cette année rappelle les mesures économiques dites "zaïrianisation" qui étaient en fait une nationalisation des Entreprises de droit congolais installées sur le territoire national ! En 1975, la crise économique mondiale et les deux guerres du Shaba menées contre le régime zaïrois par les ex-gendarmes Katangais fragilisèrent l'Etat zaïrois qui finit par conclure, en 1978, le Protocole d'Accord, qui court encore aujourd'hui, par lequel 20% des parts sociales, de nouvelles concessions minières; la gestion courante de la MIBA et les secteurs sensibles des approvisionnements furent concédés à SIBEKA jusqu'en 1986. L'avenant au Protocole d'Accord de 1986 rétrocéda à l'Etat zaïrois la gestion courante ! Le 21 décembre 2023, date fatidique pour SIBEKA, la Justice belge prononce sa dissolution judiciaire assortie d'une clôture immédiate .

Parmi les épreuves que va essayer le partenariat, figurent la succession des biens de SIBEKA, l'agrément de ses héritiers par l'Etat propriétaire en qualité d'actionnaires, en fonction de l'orientation ou modification du statut qui peut faire de la MIBA SA une Société de l'Etat ou Société privée avec faculté de l'ouverture du capital, dans l'esprit et la lettre de la Loi des Affaires !

En ce qui concerne l'actionnariat entre l'Etat Congolais et la SIBEKA, celui-ci aura duré du 13 décembre 1961 au 21 décembre 2023 soit, au total 62 ans de relations en dent de scie ! Les deux dates susvisées rappellent respectivement la création de la MIBA, par la volonté de la SIBEKA ainsi que la dissolution de celle-ci

par le juge belge. Cette grave décision de justice a mis fin à une dualité mettant aux prises MWAN'AFRICA et ASA RESSOURCE GROUP. La pomme de discorde, rappelons-le, avait été la vente de SIBEKA au prix minoré à MWAN'AFRICA, à laquelle l'Etat Congolais avait formulé une opposition pour des raisons faciles à comprendre ! C'est dans cette nébuleuse que ASA RESOURCES GROUP rafla, par l'astuce de l'augmentation du capital dans MWAN'AFRICA, jusqu'à ne laisser que 2% sur les 20 % rachetés de la participation de SIBEKA dans MIBA ! Autrement dit, ASA RESOURCES qui s'était arrogé la majorité par l'augmentation des parts sociales, avait poussé le propriétaire de MWAN'AFRICA à la porte des sortie ! Chose inac-

ceptable pour ce dernier qui se pourvut en justice. Cette dissolution judiciaire et clôture immédiate de SIBEKA, rappelons-le, est une information capitale pour la MIBA SA ! Ainsi est-il opportun de la décortiquer, en vue d'informer correctement les uns et les autres sur cette question qui a fait couler tant d'encre que de salive ! Il est opportun que cette analyse comprenne absolument les notions sur la compétence de la juridiction saisie; la nature du jugement lui-même; de l'applicabilité de la décision dans les pays autres que la Belgique et la liquidation des biens de SIBEKA. Et d'y procéder conformément aux obligations d'impartialité, de responsabilité, de vérité, d'objectivité et d'indépendance qui régissent notre profession. (Lire la suite à la page 9)

"Il ne faut pas que la pression de ceux qui mangent leur récolte nous fasse manger nos semences !

(Proverbe Baoulé)

L'actionnariat MIBA SA-SIBEKA à l'épreuve du double Droit : Territorial et International... (suite de la page 8)

S'agissant de la compétence juridictionnelle de la 21^{ème} Chambre, Salle FR, du Tribunal de l'Entreprise Francophone qui a connu de cette affaire et rendu ce jugement sous le Rôle numéro G/23/02395 par le Tribunal de Bruxelles, tribunal régional, ne peut être contestée ! Il s'agit d'une compétence territoriale due au domicile de l'une des parties au procès, suivant les prescrits de la Loi des Affaires sur *"la procédure collective de conciliation, de règlement préventif, de redressement judiciaire et de liquidation des biens, tel que prescrit par la Loi des Affaires"*.

Quant à sa nature, la décision du Tribunal belge est un jugement par contumace ou par défaut, c'est-à-dire, *"rendu en l'absence de l'une des parties au procès" qui n'existait pas ou qui s'est soustraite à la justice*. Remarquons que ce type de jugement ne donne pas droit à la partie lésée d'aller en appel, c'est-à-dire de faire recours à un degré supérieur pour démolir la décision rendue au degré inférieur. Celle-ci ne peut, tout au plus, que faire opposition devant la même cour autrement composée et dans les strictes limites des délais fixés par la loi, au-delà desquelles, elle se verra forclore !

Le juge de l'opposition se limitera à s'assurer que le jugement a été correctement rendu, en faits comme en droit, surtout qu'il ne soit pas contraire, ni aux lois internationales, ni à celles de la République ! Toutefois, le jugement par

défaut est attaquant par une tierce opposition, *c'est-à-dire, par une personne qui n'était pas partie au procès, mais à qui la décision rendu par le juge cause préjudice*. C'est le cas de la MIBA SA et d'autres partenaires sociaux. Toutefois, un écho contraire émane de la MIBA profonde se réjouirait de la dissolution de SIBEKA, au motif que la MIBA est ainsi libérée d'un partenaire qui n'avait plus d'intérêt pour la chose commune et qui se dressait chaque fois en goulot d'étranglement bloquant toutes opportunités de financement et ou de capitalisation de la Société en difficultés ! D'autres sources soutiennent que l'Etat va étatiser la MIBA SA, en vue de la rendre éligible aux fonds publics susceptible de payer les dettes vis-à-vis de ses créanciers, SIBEKA ayant aliéné tout ce qu'elle possédait dont le bâtiment de l'IMMO-KASAI, ses parts dans la SEC KAMBAYE et les bureaux de Kinshasa, pour ne citer cela.

Avant de terminer, des questions pertinentes ci-dessous reprises taraudent les esprits de tous ceux que la vie de la MIBA intéresse, à savoir :

- est-ce qu'un coassocié peut se permettre de scinder en partie ou d'aliéner in toto ses parts sociales dans un contrat bilatéral sans en informer son partenaire ?
- Est-ce le changement d'un nom, qu'il soit d'une personne morale ou physique, relève de la compétence d'un ou d'un arrangement ?

- Si le Droit international a ascendances sur le droit territorial, est-ce une opposition suffit-elle, pour anéantir une décision portant exequatur consacrée par le Droit international en général et particulièrement approuvée par la Loi des Affaires?

Pour terminer, retenons que la nationalité d'origine de ASA RESSOURCES (chinoise) et le domicile de MWAN'AFRICA constituent des "éléments d'extranéité" par rapport au Tribunal belge. Et donc, pour être exécutée dans les pays étrangers, la décision de justice se pliera à la procédure de "l'exequatur" qui est une autorisation au jugement d'être exécuté dans un autre pays. En ce qui concerne la MIBA, l'exequatur a été accordée par l'ordonnance n° 0211/2024 du Tribunal de Commerce de Kinshasa/Gombe en date du 25 du mois de mars 2024. La principale règle de l'opposition comme recours consiste en ce que le juge ne recommence pas un nouveau procès ou n'annule pas la décision contre laquelle a été formulée l'opposition, pour vérifier si la décision du premier juge est conforme au droit et si la procédure en la matière a été respectée ! Avec la nouvelle dynamique qu'inspire le tout premier Gouvernement du second mandat de Félix TSHISEKEDI, le dossier de la MIBA devra sortir de l'atmosphère de l'atmosphère où semblent l'enliser ses ennemis. Qui vivra verra !

Jean Flory KAZADI

● Clin d'œil sur la sécurisation des installations minières.

Juste après la remise et reprise, le Président du Conseil d'Administration, Monsieur Jean Charles OKOTO LOLAKOMBE, a diligencé une séance de sensibilisation des éléments de la Brigade Minière, ayant pour mission la protection de la Société Minière de Bakwanga contre toutes formes de vol, d'envahissement et empiétement, d'exploitation illicite et de prévenir la Société contre toutes sortes des torpeurs résultant de la situation unique des mines de la MIBA qui sont les seules au monde à se situer au milieu des agglomérations humaines ! C'est pourquoi, des mises en gardes ont été formulées à l'endroit de quiconque s'amuserait à fouler le règlement aux pieds.



Causerie morale à l'issue du cérémonial de la remise et reprise. NPM. Le Président Jean Charles OKOTO LOLAKOMBE entouré de Messieurs André KABANDA et Hubert KAZADI à sa droite, Directeur Général et Directeur Général Adjoint et de Paulin LUKUSA, Directeur Général.



L'escadron des policiers de la Brigade Minière. Monsieur Jean Charles OKOTO a demandé à ce corps de tout mettre en œuvre afin de secréter la meilleure sécurisation possible des concessions minières et de biens mobiliers de la MIBA.

● La remise et reprise... (suite de la page 6)

C'est ici l'endroit d'indiquer que l'important pour une loi, c'est ce qu'en font ceux à qui elle s'adresse, autrement dit : son application ! Une littérature sur la remise et reprise, définit celle-ci comme étant *une cérémonie généralement solennelle, au cours de laquelle s'opère le transfert*

des documents de travail, celui du pouvoir de la personne qui remet à celle qui reprend le bâton de commande d'une institution donnée."

Elle emporte également le transfert des pouvoirs et des compétences structurelles."

Par conséquent, sa carence sus-

cite des incertitudes à même de nuire à la continuité des services publics. Suite à des vices de procédure ou de tiraillements entre parties, la remise et reprise peut être compromise !

A ce moment-là, l'arbitrage du juge s'impose par une décision opposable à tous, afin de rétablir les équilibres rompus.

Jean Flory KAZADI

● L'Énergie électrique industrielle, un casse-tête permanent !

Pour pallier la carence de l'énergie indispensable à l'exploitation industrielle, la Haute Direction de la MIBA SA s'est penchée sur la problématique de l'énergie électrique, à l'issue d'un état des lieux effectué avec minutie ! Des contacts prometteurs ont été pris avec une firme tchèque appelée SEKO AEROSPACE. Outre la fabrication locale de nouvelles turbines et des pièces de rechange, les clauses de ce contrat prévoient également la construction des cabines électriques et la prise en charge technique, incluant la formation du personnel de maintenance !

Les travaux seront modulés de manière à ce que l'implémentation de nouvelles turbines soit exécutée, sans qu'il soit nécessaire d'arrêter, ni les machines réhabilitées, ni la fourniture d'électricité !

Le Numéro un de SEKO AEROSPACE et son Représentant en Afrique ont, personnellement mise à profit leur séjour à la MIBA, pour visiter les fermes agropastorales de Kambaye, le 15 décembre 2023.

Bonne chance à ce contrat de tous les espoirs, face aux impératifs de la relance de la MIBA.



Centrale de Tshiala. NPM. Les autorités de SEKO remettant, suivant la coutume locale, du vin de palme à l'autorité traditionnelle de Tshiala qui accepte. Un modèle de Chef autochtone favorable au développement socioéconomique de son entité.



Tshiala, vue de la Centrale Lubilanji II en 3 D. La réhabilitation des machines par la fabrication des pièces de rechange et ou leur modernisation par la fabrication des nouvelles turbines constituent une avancée significative dans la production de l'hydroélectricité à Mbu-jimayi !

Chronique d'un voisinage inévitable

Les autochtones Bakwanga ont, pour la énième fois, rejeté la main tendue des autorités de la MIBA SA pour un voisinage convivial et pacifique !

La date du 06 décembre 2023 est désormais inscrite dans les annales des relations, en dents de scie, entre la MIBA et ses voisins, dits autochtones Bakwanga. Rappelons que depuis l'implantation de la Mine du BECEKA, ancêtre de l'actuelle MIBA à Mbu-jimayi, ces relations étaient basées sur la crainte absolue de l'État colonial. L'Hôpital Président Galopin, aujourd'hui Dipumba rétrocédé à l'État, est un vestige résultant de ces relations "MIBA-Populations locale" !

Tout le long de la gestion congolaise, ex-zaïroise, prenant cours à partir de 1986, ces relations furent détendues, grâce à la vision du Président Administrateur Délégué, Jonas MUKAMBA et à la sagesse des Chefs Bakwanga, à savoir : leurs Excellences KALOLO, TSHIKUNA et même KAYEMBE, tous, d'heureuse mémoire.

Les enfants des autochtones Bakwanga trouvèrent place au sein de la MIBA dont feux BALABABU, ancien Administrateur; KAYEMBE NSANGULUJA, ancien Directeur Commercial pour ne citer que ceux-là ! Beaucoup d'autres hauts cadres occupent présentement des postes importants. Tel est le cas de Messieurs Albert KALONJI DITUTU, ancien Directeur Technique et actuel Directeur Général de la Fondation MIBA; Corneille MBIKAYI, actuel Directeur Technique, Valentin KABONGO, Administrateur Directeur Général de la SOGAKOR etc. ... Notons malheureusement que les relations de la MIBA et ses voisins sont allées de mal en pire ! Que des espaces réservés aux jardins, aux toilettes sont envahis impunément, malgré la main de bon voisinage tendue par les dirigeants MIBA qui avaient même réceptionné le cahier

des charges reprenant les desiderata des autochtones. Pragmatique et sensible au bon modèle du passé, Monsieur André KABANDA KANA, Directeur Général de la MIBA SA, avait pris soin d'inviter le Patriarche Jonas MUKAMBA, ancien Président Administrateur Délégué de la MIBA, comme expert, pour avoir exercé le mandat, non seulement le plus long de l'histoire de la MIBA, mais aussi exemplaire quant à la coexistence pacifique avec tous les voisins.

Signalons que les principaux notables Bakwanga présents dans la VILLE étaient de la partie. Malheureusement, en moins d'un mois, la concession du Guest-house Lusambo de la MIBA est morcelée par ces interlocuteurs de mauvaise foi, qui ont vendu des parcelles sur . Des bâtisses sont en cours de construction au vu et au su de tout le monde ! (Voir la suite à la page 22)



NPM. Les deux rencontres mémorables au cours desquelles la Direction Générale de la MIBA SA a échangé avec les notables Bakwanga. Le Directeur Général, André KABANDA KANA, initiateur de ces deux rencontres mémorables parle directement à la délégation des autochtones Bakwanga, en présence de l'ancien Directeur Général Adjoint, Hubert KAZADI et le Directeur Administratif, Robert N'GOBA (Photo de gauche).

Monsieur Jonas MUKAMBA KADIATA NZEMBA, ancien PAD de la MIBA, 1986-1997, a été invité quant à lui par la Direction Générale, afin de mettre son expérience à la disposition de deux parties, en jouant le rôle de médiateur. (Photo de la seconde rencontre. Monsieur Jonas MUKAMBA est 3^{ème} de gauche à droite et habillé en costume noir).

L'Entretien

Retour sur les questions d'actualité ...

Voici, ci-après, deux importantes interviewes accordées à la presse dans lesquelles Messieurs Jean Charles OKOTO et André KABANDA, respectivement Président du Conseil d'Administration et Directeur Général de la MIBA SA, reviennent de façon pertinente sur les questions d'actualité. Le PCA OKOTO s'est exprimé au micro de Ouragan TV, un média kinois en ligne à l'issue de la première réunion du Conseil d'Administration tenue à Kinshasa, du 16 au 17 avril 2024 alors que nous étions déjà sous presse. Pour sa part, le DG KABANDA s'est confié aux médias de Mbujimayi, le 25 mars 2024.



Jean Charles OKOTO : *“Il y a eu beaucoup d'incompréhensions, de malentendus ..., nous avons tout nettoyé et cela appartient désormais au passé !”*

Ouragan TV : Que peut-on retenir de cette réunion du Conseil que vous venez de présider pendant deux jours ?

PCA J.C. OKOTO : C'est un Conseil d'Administration spéciale ! Vous comprendrez que les médias avaient saisi l'occasion pour trainer la MIBA dans la boue. Nous avons décidé de nous réunir d'abord pour examiner les questions relatives à la relance de la Société et ensuite chercher à juguler la désinformation qui entoure actuellement son fonctionnement. S'agissant de la relance des activités, Monsieur le Directeur Général a présenté son rapport d'activité que le Conseil a approuvé à 90 %. L'option a été levée pour diversifier notre production afin de ne plus voir que le diamant. A cet effet, nous avons pris soin d'examiner la possibilité d'exploiter d'autres minerais dont l'or; le nickel-chrome; la nappe des diamants au niveau du Sankuru, sans oublier le cuivre à

Kabeya Kamuanga, le coltan et bien d'autres minerais que renferment nos concessions à travers la Province et le Grand Kasai.

S'agissant de la désinformation, il est vrai qu'il y a eu beaucoup d'incompréhensions et de malentendus que nous avons nettoyés et qui appartiennent désormais au passé ! La réunion a noté avec force que plus personne ne peut aller parler de la MIBA dans les médias sans être mandaté par elle. Il peut y avoir eu de petits nuages et de petits soucis, mais nous avons en un clin d'œil nettoyé tout cela qui appartient au passé ! Et là, nous nous sommes mis au travail, afin de descendre à Mbujimayi et de concrétiser ce qui a été décidé.

Ouragan TV : On parle d'un million cinq cent mille dollars qui devait revenir à la MIBA, mais qui n'est pas bien retracé ! Pouvez-vous éclairer l'opinion qui est confuse à ce sujet ?

(suite à la page 14)

L'Entretien

Retour sur les questions d'actualité ...(suite de la 13)



Vue de la réunion du Conseil d'Administration tenue à Kinshasa, du 16 au 17 avril 2023, au cours de laquelle les nuages qui assombrissaient le firmament des rapports au sein du Conseil d'Administration ont été dissipés.

“...Ces on-dit révèlent l'existence des détracteurs qui ne veulent pas de la relance de la MIBA.”

PCA JC OKOTO : Non... non... non ! C'est pour cette raison que nous avons décidé de prévenir le public que ce qui n'est pas dit par le Conseil d'Administration, par le Comité de Gestion ou par la Direction Générale, n'est pas à suivre ! Ces on-dit révèlent l'existence des détracteurs qui ne veulent pas de la relance de la MIBA.



Le problème que vous soulevez est sérieux pour lequel nous allons rencontrer le Ministre des Finances, pour éclairer la situation de ce un million cent milles dollars qui fait partie de la créance que la MIBA tient sur l'Etat. C'est un problème interne qui ne concerne nullement pas la presse.

Ouragan TV : Qu'en est-il des bruits qui courent à propos d'une marche contre vous que les enfants des travailleurs organiseraient le samedi prochain ? Ils vous détestent parce que vous ne gérez pas bien la MIBA !

PCA JC OKOTO : Monsieur le journaliste, est-ce que c'est moi qui gère la MIBA ? Je ne suis pas Directeur Général de la MIBA ! Nous avons un Directeur Général à qui incombe la gestion de la Société et dont nous venions d'approuver, au cours de cette réunion du Conseil, le rapport d'activité. Laissez-nous travailler. Les congolais, particulièrement les kinois, aiment bien ce que racontent la presse, les médias et les réseaux sociaux. Ici, nous parlons travail et détester Jean Charles OKOTO pourquoi ? Ce sont de mauvaises langues qui racontent n'importe quoi ! Nous sommes sévères au travail, on ne peut pas nous juger pour cela. Je peux vous assurer que le pont qui existe entre le Conseil d'Administration et la Direction Générale est parfait et nous sommes entrain de le perfectionner !

Ouragan TV : Que dites-vous au Chef de l'Etat qui vous suit à travers cette vidéo ?

PCA JC OKOTO : La feuille de route, c'est-à-dire le plan de relance, ayant déjà été déjà élaborée, nous n'attendons que la sortie du nouveau Gouvernement, pour lui soumettre nos desiderata.

En attendant, nous n'arrêtons pas de recourir aux moyens de bord pour maintenir un taux de production. Que nous sommes entrain d'améliorer, en maintenant les activités de production trouvées à l'arrêt à notre avènement. Nous sommes préoccupés à améliorer les choses avec détermination jusqu'à la mise à disposition des moyens prévus pour la relance effective des activités de production.

L'Entretien

Retour sur les questions d'actualité, l'Administrateur Directeur Général s'exprime à son tour...

Dissolution judiciaire de la SIBEKA, actionnaire minoritaire à concurrence de 20 % du capital avec l'Etat Congolais détenant les 80 % des parts dans la MIBA SA ; le contrat avec la Société Centreville pour un partenariat " prêt et commercialisation du diamant " ainsi que le rejet de la main tendue aux autochtones Bakwanga, par les autorités par les autorités de la MIBA SA , en vue de favoriser un voisinage paisible; tels sont les points abordés dans les différents tête-à-tête avec la presse locale à la fin du mois de mars 2024.

André KABANDA KANA : '... Le sort des biens de SIBEKA ou leur attribution en héritage, après sa dissolution judiciaire, soulève un problème de succession qui ne peut être réglé que par les mécanismes de droit donnant lieu à l'inscription des acquéreurs ou héritiers dans les statuts constitutifs et livres de la Société !'



Presse locale : Comment réagissez-vous, Monsieur le Directeur Général, face à la nouvelle de la dissolution judiciaire et clôture immédiate de la SIBEKA par la Justice belge ?

ADG MIBA : La Justice belge a bel et bien décidé de la dissolution judiciaire, assortie de la clôture immédiate de la SIBEKA. Le jugement été publié dans le Moniteur belge, l'équivalent du Journal Officiel chez-nous ici. SIBEKA fut une Société belge, jugée en Belgique conformément à la Loi belge, devant une juridiction belge. Cette décision n'engage pas, à priori, ni l'Etat Congolais, ni le Conseil d'Administration, ni Monsieur André KABANDA qui vous parle. Elle intéresse, dans ses répercussions, l'Etat congolais en ce qu'il est partenaire avec cette Société belge dans la MIBA SA. C'est à ce titre qu'il appartient à l'Etat Congolais, propriétaire et associé, de mener des actions pour clarifier la

situation, face à l'avenir. La MIBA SA, doit - t-elle devenir une Société unipersonnelle, appartenant à 100% à l'Etat; ou va - t - elle ouvrir son capital aux nouveaux actionnaires, qui pourraient apporter des capitaux frais dont elle a besoin ? Telles sont , désormais les questions pertinentes de l'heure !

Dans cet élan, le Conseil d'Administration, les Ministères de tutelle représentant l'Etat entendus, devront prendre acte de ce jugement, auquel l'ordonnance n° 0211/2024 du 25 mars 2024 du Tribunal de Commerce de Kinshasa Gombe, a d'ailleurs déjà octroyé l'exequatur. Il s'agit d'un feu vert que la Justice de notre pays donne à ce jugement, rendu à l'étranger, d'être exécutoire en dehors de la Belgique, notamment en RDC. Quelque chose a donc changé dans les rapports entre les anciens partenaires !

Presse locale : Que deviennent alors les 20% des parts de la MIBA détenus par SIBEKA aujourd'hui réputée dissoute ?

ADG MIBA : Le sort des biens de SIBEKA et leur transmission, par rapport au contrat de Société et quel que soit le motif, après la dissolution judiciaire et clôture immédiate, soulèvent le problème de succession qui est l'apanage du droit. Autrement dit, celui-ci ne pourra être réglé que par les mécanismes juridiques qui chuteront par l'inscription des héritiers ou acquéreurs dans les statuts et livres de la Société à modifier quant à ce !

(Lire la suite à la page 24)

Retour sur les questions d'actualité, l'Administrateur Directeur Général s'exprime à son tour... (suite de la page 15)

L'acquéreur des actions de SIBEKA, est tenu de négocier avec l'Etat congolais propriétaire de la MIBA, pour revêtir la qualité de coactionnaire; en jouant ce rôle à travers la mise en commun des moyens avec l'Etat congolais, pour les fructifier et en partager les pertes et les bénéfices, ce contrat de Société étant bilatéral ! Et donc le temps où les mandataires de la défunte SIBEKA étaient logés à la bonne enseigne, véhiculés, nourris et payés sans contrepartie est révolu ! L'actionnaire minoritaire ayant cessé d'exister, les actes posés par ses mandataires avant la régularisation de cette situation sont invalides du point de vue du droit. En clair, c'est trahir, non seulement le Congo, mais aussi la foi du Chef de l'Etat qui tient à la régularisation du cas de la MIBA. Des négociations dans ce sens sont souhaitées avec le bénéfice de l'urgence .

Presse locale : Est-ce la raison pour laquelle vous refusez, vous accuse-t-on, de collaborer avec les représentants de ASA RESSOURCE et même d'être qualifié d'invivable ?

ADG MIBA : Il s'agit là d'une diffamation ourdie par des personnes qui ne connaissent pas André KABANDA ou qui le trouvent comme obstacle au mal qu'elles veulent infliger à la MIBA et à son personnel ! C'est machiavélique ! Moi, je suis médecin de formation et en tant que tel, je ne peux que guérir et jamais ensevelir ! Laissons les vices de trahison et d'intrigue aux politiciens véreux et revanchards. Pour tout dire, je m'en voudrais de ne pas relever que j'ai été nommé Directeur Général de la MIBA par la seule volonté du Président de la République, Chef de l'Etat, son Excellence Félix Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO, avec mission de relancer les activités de production. Je m'y attèle et le résultat, c'est la reprise des activités de production, à partir de moyens trouvés..., c'est la paie régulière des forfaits des salaires qui est un acquis que le personnel ne veut pas perdre. Promenez votre micro baladeur à travers les chantiers pour vous en convaincre. Toutes les polémiques par lesquelles excellent certains médias relèvent d'une instrumentalisation par ceux qui ne croient; ni en la renaissance de la MIBA; ni en la vision du Chef de l'Etat. Je peux vous rassurer que je maintiendrai cette position, au mieux des intérêts de la Société que je suis appelé de gérer au quotidien !

que nous reconnais la Loi OHADA sur les Sociétés Commerciales; ni du mandat nous confié à la tête de la Société ! Et vous pouvez être sûrs, je maintiendrai la position qui est la mienne au mieux des intérêts de la Société !

Presse locale : Qu'en est-il du contrat avec Centre Ville ?

DG MIBA : A notre arrivée, la production du diamant était à l'arrêt. Nous avons, avec les moyens de bord, retapé les engins disponibles avec lesquels la production mise en vente et donc la vente a été opérée dernièrement à Kinshasa ! L'avantage majeur pour la MIBA SA est que le contrat projeté avec Centreville donne l'opportunité de vendre notre diamant au prix compétitif, sur le marché international auquel la MIBA n'était plus accessible et que le bénéfice engrangé, excédant du prix de vente local en RD Congo, fera l'objet d'un partage à parts égales entre les deux Sociétés. Le taux d'intérêt annuel est fixé à 3%, avec un délai de grâce d'une année ! Honnêtement, aucune banque n'a offert pareils privilèges. Et donc, rien de léonin ou irrégulier dans ce contrat qui suscite convoitise et jalousie, alors qu'il ne prévoit pas une manipulation des fonds. Les financements attendus seront strictement utilisés à travers une ligne de crédit fournissant du matériel ! Et le CEEC reste le maître absolu de l'opération. Notez que nous ne nous sommes pas écartés de la procédure de vente que la MIBA n'a connue ! L'on a pas inventé la roue, puisque à l'époque où la Belgo-laise et la SIBEKA finançaient la production de la MIBA, c'était pareil ! Ce qui est plus grave, c'est que nous avons trouvé la production à l'arrêt depuis mars 2023. Personne n'a parlé; ni comment relancer la petite production; ni comment chercher les acheteurs potentiels; encore moins proposé la procédure de vente ! Nous avons réalisé cette production avec les moyens de bord, mais les gens qui le savent pas devaient se garder de tout riri ! La MIBA a produit son diamant, l'a revendu au plus offrant, cela ne concerne que la MIBA. Personne ne peut prétendre avoir le mandat général de faire des procès d'intention ou d'émettre des jugements de valeur sur ceux qui sont au front de la relance pour les décourager.

(Lire la suite à la page 24)

● Relance des activités de production, une priorité zéro pour le Comité KABANDA !

Fort de l'état des lieux effectué au cours de 100 premiers jours, le 'Comité de Gestion de cette Entreprise minière, sous le leadership éclairé de son Directeur Général, a entrepris une série d'actions au polygone minier, zone exclusive d'exploitation du diamant par la MIBA . C'est par là que les nouvelles autorités ont entamé leur mission, prouvant ainsi avoir la science exacte de ce qu'elles doivent faire !

La nouvelle équipe dirigeante de la MIBA a visité plusieurs sites et chantiers du polygone minier, en vue de préparer un diagnostic dans les secteurs techniques et miniers. Arrêtées depuis mars 2023, les activités de production du diamant ont été relancées au polygone minier ! De la découverte à l'excavation du gravier diamantifère, le transport vers la laverie de Disele, le traitement, la concentration et le piquage du diamant, nulle part où la main n'est passée et repassée ! Le secret de cette embellie a été juste

le recours rationnel aux engins de production trouvés en panne réparés grâce à la conscientisation du personnel sur la volonté du Chef de l'Etat de créer plusieurs emplois pour la jeunesse, par le canal de la relance de la MIBA SA.

La stratégie a payé jusqu'à faire dire que la MIBA ne peut mourir, elle a encore des atouts nécessaires pour être au service de la Nation. Prenant la parole, Monsieur André KABANDA, Directeur Général, a indiqué au regard du matériel disponible, que la situation de la MIBA n'est pas désespérée. Il

suffit que tout le monde mette la main à la pâte, pour voir le géant minier du Kasai reprendre le poil de la bête. C'est pourquoi, il a parié que tous les signaux étant positifs, la MIBA SA va certainement être réhabilitée. Cela à la grande satisfaction tant des Travaillleurs MIBA que de toute la population kasaienne et congolaise. Pour terminer, Monsieur André KABANDA a fait une mise en garde sévère contre les voleurs de diamant, de carburant et de tout autre bien de l'Entreprise; en promettant des sanctions exemplaires.



Recours à l'expertise des routiers du secteur technique, gestion de proximité et respect des consignes ! Tels sont les chevaux de bataille du Comité KABANDA en prélude aux moyens qui s'imposent pour la reprise des activités de production en toute son ampleur.

Réflexion faite

Que faut-il comprendre de l'appropriation du dossier de la relance de la "MIBA SA" par le Chef de l'Etat ?

Alors candidat à sa propre succession, pour un second quinquennat à la tête de la République Démocratique du Congo, le candidat numéro 20, Félix Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO était arrivé à Mbuji-Mayi, le mardi 12 décembre 2023, accompagné de la Première Dame. Comme chaque fois qu'il visite la Ville de Mbuji-Mayi, le couple présidentiel est au centre d'un accueil frénétique. Et, parmi les interpellations populaires adressées au Président de la République, la question de la relance des activités de la MIBA SA avait été ressassée massivement. Y répondant, Félix TSHISEKEDI a indiqué qu'il s'appropriait ce dossier ! Comment donc comprendre désormais cette appropriation ? C'est à ce souci que notre rédaction tente de répondre.

Cette fois, comme partout ailleurs où il est passé battre campagne pour sa réélection à la tête du pays, le Chef de l'Etat tenait un discours persuasif, assorti du bilan de son premier quinquennat à la Magistrature Suprême et, ipso facto, sollicitant le renouvellement de la confiance de son peuple à son attachante personne ! "Consolidons les acquis et ne commettons pas l'erreur d'aller vers l'inconnu" ! Tel a été le leitmotiv qui a dominé son



NPM. Geste de multiplication couramment arboré par le Président de la République, Félix TSHISEKEDI TSHILOMBO, au cours de sa tournée pour la campagne électorale.

discours de campagne et provoqué la liesse des foules partout où il est passé.

A l'étape de Mbuji-Mayi, il a abordé le cas de la guerre à l'Est du pays; celle de la relance de la MIBA SA, les questions de la flambée du taux du dollar américain ainsi que la hausse du prix de maïs sur le marché local. Très vite, l'adresse du Chef de l'Etat à la population de Mbuji-Mayi, céda le pas à un chassé-croisé dominé par diverses dénonciations tou-

sur le marché de Mbuji-Mayi et la relance de la MIBA, pour ne citer que cela.

Réagissant au premier point ayant trait à la flambée des prix du maïs, le Président de la République, s'est transporté jusqu'au marché de Bakwa Dianga, pour palper du doigt les vrais prix auxquels étaient vendues les denrées alimentaires. S'agissant de la seconde préoccupation relative à la MIBA SA, Félix TSHISEKEDI a indiqué qu'il s'appropriait ce dossier ! Comment comprendre cette appropriation, lorsqu'il est entendu que la MIBA est une Société privée ! Tel est d'ailleurs le débat qui s'est installé juste après cette déclaration présidentielle.

Au départ, se trouve le déséquilibre qui entache l'exécution des obligations contractuelles par deux actionnaires en désaccord sur la manière de sauver du naufrage leur affaire commune ! En termes clairs, le contrat qui unit l'Etat Congolais à la SIBEKA est bilatéral, c'est-à-dire, une convention qui génère des obligations de part et d'autre, conformément au principe de la réciprocité ou de la contrepartie. Que s'est-il passé, le cas échéant, pour que cet accord de volonté en n'arrive au refroidissement larvé ? La cause prééminente semble être la tendance de l'actionnaire majoritaire à se conduire en pouvoir organisateur et à agir en solo ! La preuve la plus éloquente, quant à ce, est la suspension du Conseil d'Administration par l'Etat Congolais, en 1997, à l'entrée des Forces de l'AFDL.

La MIBA revient aux Statuts de 2002 à 2007 lorsque SIBEKA sortit de la gestion courante de la MIBA suite à la crise financière et immobilière dont les répercussions à l'échelle mondiale ont été à la base de l'arrêt total de ses activités de production en 2008 ! Six ans après, soit en 2014, la MIBA harmonise ses Statuts à l'acte Uniforme OHADA suivie, une année après, d'une vente unilatérale des actions SIBEKA, soit 20% des parts à (Suite à la page 20)

Condensé des actes de gestion courante posés au terme de l'Etat des lieux !

C'était nécessaire ! Avant d'amorcer la réactivation des activités de production, en veilleuse depuis le mois de mars 2023, il avait été jugé opportun de procéder à un état des lieux ! Et, pour ne pas naviguer à vue, la Direction Générale a mis des bouchées doubles, en visitant systématiquement les chantiers du polygone



Freddy KABUYA

et ceux de la Centrale de Tshiala. Cette tournée a révélé les défis à relever ainsi que ce qu'il importe de faire, avec comme arme de lutte le pragmatisme agissant et des solutions indiquées à apporter aux principales préoccupations exprimées au cours de l'état des lieux effectué !

Transport du personnel !

Deux bus de la Société TRANSCO sont pris en location, pour assurer le transport du personnel. Cet acte de gestion qui cadre, non seulement avec les exigences de la Loi des Affaires sur les Sociétés Commerciales; mais surtout celles du Code du Travail et de la Convention collective, en veillant à la santé du personnel ! Il s'agit d'une sous-traitance qui épargne la Société des aléas multiples liés à l'utilisation des véhicules de transport en commun, notamment : le vol de carburant et des pièces de rechange; les charges dues à la maintenance, la tracasserie de la patrouille fiscale, les risques de sai-

sie conservatoire, consécutives à d'éventuelles décisions judiciaires ayant acquis la force de la chose jugée, compris !



Porte Bozala. Route d'entrée et de sortie du polygone minier. NPM. D'épuisantes et traumatisantes marches-à-pieds, pour aller au travail et en revenir, de 2008 à ces jours !

Précarité de l'énergie électrique pour la MIBA SA et la Ville !

Sous l'impulsion du Conseil d'Administration, La Haute Direction de la MIBA est en pourparlers avec la Firme tchèque, SEKO AEROSPACE, pour réhabiliter les Centrales hydroélectriques Lubilanji I et Lubilanji II. L'avantage est d'abord que cette Société a un rayonnement à travers le monde et un nom dans l'industrie de fabrication des équipements pour l'hydroélectricité ! L'élément sur lequel jouera une bonne articulation de ce contrat reste honnêtement la présence des techniciens au sein de la MIBA, qui ont su édifier SEKO AEROSPACE au cours des échanges, pour un diagnostic exact de l'état des centrales susvisées. A l'issue du chassé-croisé des missions techniques à Mbujimayi et dans les installations de la maison-mère de SEKO en Tchéquie, l'on peut constater des avancées prometteuses de ce contrat capital pour la MIBA SA et pour la Ville de Mbujimayi. La concrétisation de ce contrat

associée à la percée effectuée par le courant de TUBI TUBIDI, dont l'installation est en phase de finition, donneront un ballon d'oxygène indéniable pour l'industrie et les activités socioéconomiques dans la Ville diamantifère !



Site de Tshiala. Visite guidée par le Professeur Hubert KAZADI, alors Directeur Général Adjoint, à l'intention de Messieurs VLASTIMIL SEDLACEK, patron de SEKO (extrême droite) et LUBOS KULHAVY, Représentant de SEKO/Afrique.

Que faut-il comprendre de l'appropriation du dossier par le Chef de l'Etat ? (suite de la page 18)

à USD 11 millions seulement ! L'Etat Congolais, n'ayant pas été mis au courant, contesta cette opération dont le prix de vente était, non seulement en deçà de leur valeur; mais semblait viser la dévaluation du reste des parts sociales. Le mérite de l'Etat Congolais, dans ce feuilleton, c'est d'avoir fait protéger les concessions, maintenu un taux d'activités et épargner l'holocauste au personnel.

Par contre, en vendant 20 % de l'actionariat à Mwan'Azania sans en avertir son partenaire Etat congolais, l'actionnaire minoritaire a froissé la volonté commune. Le prix auquel les parts SIBEKA ont été vendus est interprété comme un bradage de la valeur totale de la MIBA; parce qu'il n'avait été soumis à aucune expertise choisie de commun accord par les actionnaires. Cette situation n'était pas de nature à favoriser la mise en commun des moyens de lutte contre la descente en enfer de la Société !

Face à la crainte quasi généralisée des compatriotes qui ont des intérêts économiques à protéger, de voir, d'une part, l'attitude de l'actionnaire minoritaire frôler l'indifférence et une perte d'intérêt manifeste, n'entrave les chances d'une relance des activités de production entrevue. Ou de voir l'actionnaire majoritaire, d'autre part, tirant les conséquences de droit, craquer et aller vers la rescision de cette historique convention !

L'Etat congolais, puisque c'est de lui qu'il s'agit, est garant, non seulement des intérêts des associés, mais également les créances des partenaires sociaux ! De même qu'il garantit le respect de la Constitution de la RDC, qui décide que le travail est un droit et un devoir pour chaque citoyen. Ceci étant, le Chef de l'Etat ne peut rester indifférent face à tout ce qui est de nature à perturber la jouissance des intérêts économiques de ses citoyens.

Ce qui ne veut pas dire que les fonds de la relance de la MIBA sortiraient des caisses publiques de l'Etat, la MIBA étant une Entreprise privée, c'est-à-dire non éligible aux financements des institutions publiques; excepté en cas de garantie souveraine.

Ceci ne veut pas dire que les fonds pour la relance de la MIBA sortiraient des caisses de l'Etat, la MIBA étant une Entreprise privée non éligible aux fonds publics. Lesdits fonds proviendront, par contre, de bailleurs des fonds, à travers les mécanismes de l'ouverture de l'actionariat aux partenaires nantis. D'ailleurs, les fonds que l'actionnaire majoritaire a déboursés, pour maintenir la Société et son personnel en vie, sont convertibles en actions.

C'est pourquoi, cette question touche la diplomatie dont la bonne santé préoccupe au plus haut chef le Président de la République, Félix Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO, qui reste la meilleure personne ressource qui soit, pour motiver les propriétaires actuels et futures de la MIBA à engager leurs financements qui pourront être protégés par les mécanismes publics de la garantie souveraine de l'Etat congolais ! C'est dans ce sens, non dans nul autre, qu'il faille comprendre le sens de la réponse du Chef de l'Etat à l'interpellation populaire des congolaises et congolais de la Ville diamantifère. Ils veulent voir la MIBA sortir rapidement du borborygme où elle s'enlise, comme réponse à l'équation sociale et économique locale !

Pour terminer, force est de noter que le développement de la MIBA SA est une nécessité vitale, étant donné que l'espace Kasai avait été ignoré par tous les projets de développement initiés par les différents régimes politiques qui se sont succédé à la tête du pays ! Il faut l'avouer, l'idéal économique-financier basé sur le principe du partage équitable des intérêts dit "50-50" ne saurait subsister qu'à travers la réélection de Félix TSHISEKEDI. La renaissance de la MIBA SA et celle des autres Entreprises du Portefeuille, dépendra de la capacité technique et financière requise des investisseurs à mettre en œuvre de concert avec le patronat congolais des partenariats public-privé, gagnant-gagnant ! C'est à cette condition sine qua non que pourrait être permis l'espoir de voir émerger une classe moyenne tant souhaitée, qui a longtemps fait défaut à la RD Congo qui, fort heureusement, se trouve sous l'emprise d'un pouvoir politique au masque humain et patriote ! **Jean Flory KAZADI**

Page magazine

● Arrivée du nouveau Comité de Gestion et cérémonie de remise-reprise .



Aéroport de Bipemba. Arrivée des membres du Comité de Gestion fleuris sur le tarmac.



Mbujimayi. La remise-reprise. La séance était présidée par le Président du Conseil d'Administration, Jean Charles OKOTO LOLAKOMBE, en présence de deux mandataires, l'un du Ministère du Portefeuille et l'autre de celui de la



NPM. Les mandataires de l'Etat Congolais ont installé les trois membres du Comité de Gestion dans leurs bureaux.

Les autochtones ont, une fois de plus, franchi la ligne rouge en dépit de la main tendue par les autorités de la MIBA pour un voisinage pacifique !



Avenue Lusambo. NPM. la cour du Guest house Lusambo, en diagonale de l'Hôtel Gloria. L'habitant de la maison MIBA ci-contre n'a plus ni jardin, ni cour récréative pour les enfants. Les constructions sont érigées, sans retenue, au grand jour !



Le terrain récemment envahi est situé en face de l'hôtel GLORIA (A l'extrême gauche). Sur l'avenue Mbujimayi/Ville MIBA, un lotissement téméraire est effectué dans le jardin de la résidence officielle du Commandant de la 21^{ème} Circonscription militaire !

Ka diosha !



**“Tukuatayi mudimu ni kalolo konso,
bua bipeta bia patuka bia fuana
mua kutufuta !”**

Echange des vœux de Nouvel An 2024, une occasion pour le Directeur Général de présenter un bilan à mi-parcours et des perspectives d'avenir !

L'échange des vœux en janvier 2024 été dominé par la cérémonie d'échange des vœux de nouvel an entre un échantillon des membres du personnel de la Direction Générale de la MIBA SA.

Cette manifestation était organisée à l'initiative de la Direction Administrative; au nom de tout le personnel représenté par un échantillon des cadres de direction; des agents de cadre et des travailleurs présents à la direction Générale.

Prenant en premier la parole, Monsieur Robert NGOBA KAKUMBI, Directeur Administratif a formulé les souhaits de bonne santé et de pleins succès aux membres du nouveau Comité de Gestion et imploré l'Eternel Dieu Tout Puissant pour qu'Il les assiste dans la lourde tâche de la relance de la Société.

Y répondant, Monsieur le Directeur Général, André KABANDA KANA, a saisi cette occasion pour dévoiler la vision et les perspectives, à court termes, en attendant ce qu'il adviendrait de la reprise normale des activités de production.

Nous devons arriver à nous prendre en charge, avait indiqué le Directeur Général. D'ores et déjà, nous nous sommes employés à mettre sur pieds un plan de sauvetage de USD 47.000.000 à financer un partenaire privé ! Il prévoit un programme minier de l'ordre de 37.000 carats des diamants par

mois, pendant les six premiers mois de cet exercice 2024.

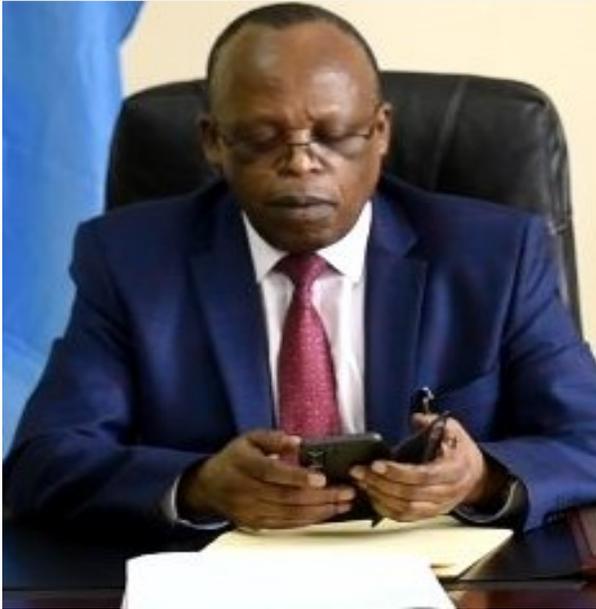
Relayant le Directeur Général, Monsieur Hubert KAZADI MABIKA, alors Directeur Général Adjoint de la MIBA est revenu sur la vision du Comité de Gestion, pour dire que le plan de sauvetage a pris des dispositions utiles pour

régler les problèmes de la prise en charge des pensionnés à la CNSS, régulariser les salaires et d'extirper la disparité des salaires pour des travailleurs qui assument les mêmes fonctions. "Cet échange des vœux a servi de plate forme, pour passer ce message, a conclu le Directeur Général de la MIBA.



Retour sur le question d'actualité (suite de la page 16)

“S’agissant de la vente du diamant, précisons que nous ne nous sommes pas écartés de procédures...”



MBONGO : avez-vous un exemple de ce que vous dites ?

DG MIBA : Ma pensée va à l'époque où BRIT-MOND achetait seul la totalité du diamant à un prix bloqué de USD 11 par carat ! La vente par adjudication lors des tenders organisés sous plis fermés ou à la criée au plus offrant sous la supervision du CEEC conformément aux règles établies, est intervenue à partir de 1997, à l'entrée de l'AFDL.

Et donc, ce que nous avons convenu avec CENTREVILLE n'est pas une improvisation ! Par contre, la MIBA a l'avantage de profiter en toute transparence de ce contrat.

MBONGO : Merci pour l'aspect financement ! Pouvez-vous dire un mot sur la capitalisation ?

DG MIBA : S'agissant de la capitalisation, les principales ressources sur lesquelles nous allons compter sont nos gisements éparpillés à travers le grand Kasai. Néanmoins, le dossier le plus en vue est celui de la SACIM, pour lequel le Chef de l'Etat a même demandé la constitution d'une commission interministérielle

qui devra déterminer dans quelle mesure la MIBA peut bénéficier de cette créance due à l'exploitation de la mine de TSHIBUE. Je saisis l'occasion que m'offre cette interview, pour remercier le Gouvernement de la République, d'avoir autorisé que la paie du personnel soit couverte par une créance locative sans laquelle le personnel serait aujourd'hui condamné à la mort. C'est ici l'endroit de relever que nous n'allons pas simplement miser sur les financements en vue de réussir la mission de redresser la situation, puisque l'argent est bien sûr l'un des paramètres de l'activité industrielle, pas le seul ! Il y a aussi le travailleur et les machines. C'est la conjugaison de ces trois paramètres, à savoir : l'homme, la machine et l'argent qui fait que le rendement de l'activité dans l'Entreprise se réalise.

MBONGO : Avez-vous un mot de la fin ?

DG MIBA : Je demande à l'Eternel Dieu de protéger le vaillant personnel de la MIBA à qui je promets de tout mettre en œuvre, afin de faire régulariser à la CNSS leur prise en charge. C'est pourquoi, je saisis cette occasion pour implorer Dieu, afin que qu'Il bénisse le Chef de l'Etat, Félix Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO pour l'idée qu'il a eu de soulever la question de la relancer de cette Société au moment où tout espoir était perdu.

Enfin, à la population de Mbuji-Mayi et principalement à nos voisins Bakwanga, je recommandé le respect des biens de cette Société, afin que prenne corps le rêve du Président de la République, Chef de l'Etat, Félix Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO, qui compte sur la MIBA, pour créer de nombreux emplois pour la jeunesse congolaise, actuelle et future. Pour ma part, je crois fermement en la renaissance de la MIBA SA, au vu de ses potentialités géologiques et ressources humaines. C'est pourquoi, j'invite tout le monde à l'amour du travail, au respect des biens de la Société et à la discipline sans lesquels, aucune relance des activités de production n'est envisageable.